

Année universitaire 2024/2025

Demande de césure

Décret n° 2018-372 du 18 mai 2018

Formulaire et pièces justificatives à retourner à votre Ecole Doctorale (ED) dans les DELAIS INDIQUES EN PAGE 2

1 ETAT CIVIL & COORDONNÉES

Civilité Madame Monsieur

N° de l'ED

Nom de naissance
(Last name)

N° étudiant

Nom d'usage
(optional)

Prénom (First
name)

2 INFORMATIONS SUR LA THESE

Discipline
(spécialité)

Année de première
inscription en doctorat First
year of PhD registration (example : 22/23)

Directeur de thèse

Mail du directeur

Codirecteur de
thèse

Mail du codirecteur

Cotutelle Oui Non

Pays partenaire

Financement Oui Non

Type de contrat

3 INFORMATIONS SUR LA DEMANDE DE CESURE INSECABLE (maximum un an)

Durée de la césure 1 semestre*

2 semestres** (= année universitaire)

*si un seul
semestre¹ : début
de césure 1^{er} semestre (de septembre à janvier)
 2^e semestre (de février à mai)

**si 2 semestres :
Reste inscrit² Oui Non

4 MOTIF DE CESURE

<input type="checkbox"/> Inscription dans une autre formation (joindre le justificatif d'inscription ou d'admission à la formation)	<input type="checkbox"/> en France	<input type="checkbox"/> à l'étranger
<input type="checkbox"/> Une expérience rémunérée en milieu professionnel (joindre le justificatif)	<input type="checkbox"/> en France	<input type="checkbox"/> à l'étranger
<input type="checkbox"/> Un engagement de service civique, volontariat de solidarité internationale, service volontaire européen ou bénévolat dans une association (joindre le justificatif éventuel)	<input type="checkbox"/> en France	<input type="checkbox"/> à l'étranger
<input type="checkbox"/> Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur (joindre tout justificatif relatif au projet)	<input type="checkbox"/> en France	<input type="checkbox"/> à l'étranger

Toute demande n'entrant pas dans les situations ci-dessus sera considérée comme étant irrecevable.

A noter : Une césure ne peut être accordée pour raisons de santé (problèmes de santé ayant des répercussions sur le cursus : Les doctorants ayant besoin d'aménagements peuvent faire une demande auprès des services médicaux de l'université : <https://u-paris.fr/etudes-et-handicap/>).

Joindre obligatoirement :

- lettre de motivation
- rapport d'avancement signé de votre directeur de thèse et de votre codirecteur (si codirection)
- avis du comité de suivi
- certificat de scolarité de la dernière inscription à UPCité
- scan du contrat de travail, ou notification de bourse le cas échéant
- si contrat de travail lié à la thèse (CIFRE, CDD) : **lettre d'accord de l'employeur** ; les doctorants bénéficiant d'un **contrat doctoral** régi par le décret du 23 avril 2009 modifié par le décret du 29 août 2016 **ne sont pas concernés**
- justificatif lié au motif (cf cadre 4)

¹ En cas de césure sur un seul semestre, le/la doctorant-e est tenu-e de se réinscrire au titre de l'année universitaire et de respecter la date limite de réinscription, quel que soit le semestre de césure choisi ; tarif réduit (260€).

² Si 2 semestres avec réinscription : inscription à effectuer dans le respect du calendrier UPCité et des délais ; tarif réduit (260€)

SIGNATURES

Signature du·de la doctorant·e	Visa du directeur de thèse	Visa du codirecteur de thèse
Nom : Date : signature :	Avis : <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable Nom : Date : signature :	Avis : <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable Nom : Date : signature :
Visa du directeur de l'école doctorale	Décision de la présidence de l'université *	
Avis : <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable Nom : Date : signature :	<input type="checkbox"/> césure accordée <input type="checkbox"/> césure refusée* *Motif : Date, signature et cachet : Par délégation de la Présidence d'Université Paris Cité, La vice-présidence Recherche	

Formulaire dûment complété et signé (doctorant / directeur de thèse / codirecteur le cas échéant)
+ pièces justificatives à transmettre à votre École doctorale, qui enverra à l'Equipe Inscription, après avis et signature de la direction de l'ED (*l'Equipe Inscription se charge ensuite de la mise en signature par la Présidence de l'université*).

Date limite de **réception par l'ED** : **respecter les dates indiquées selon les sessions (cf tableau ci-dessous)**

Sessions d'examen des dossiers par l'université	DOCTORANT	ED	type de césure concerné		
	Transmission par le doctorant à l'ED du dossier de demande, date limite :	Transmission par l'ED à l'Equipe Inscription du dossier validé et signé par l'ED, date limite :	césure annuelle : année universitaire 2024/25 complète	1 seul semestre** : semestre 1 (du 1er septembre 2024 au 31 janvier 2025)	1 seul semestre** : semestre 2 (du 1er février au 30 juin 2025)
session 1	28/06/2024	05/07/2024	X	X	X
session 2	06/09/2024	16/09/2024	X	X	X
session 3 *	04/10/2024	21/10/2024	X	X	X
session 4	13/11/2024	25/11/2024			X

* attention : 3ème session = dernière session pour les demandes de césure annuelle, et pour les demandes de césure sur le 1er semestre 2024/25.

** En cas de césure sur un seul semestre, le·la doctorant·e est tenu·e de se réinscrire au titre de l'année universitaire et de respecter les modalités et la date limite de réinscription, quel que soit le semestre de césure choisi.

Aucun dossier de demande de césure ne peut être transmis directement par les doctorants à l'Equipe Inscription.